



Accord on Cooperative Policy Development between the Native Women's Association of Canada and the Government of Canada

Accord de collaboration sur l'élaboration de politiques entre l'Association des femmes autochtones du Canada et le gouvernement du Canada

WHEREAS, the Prime Minister committed at the Canada-Aboriginal Peoples Roundtable of April 19, 2004, to renew and strengthen cooperation between the Government of Canada and Aboriginal peoples,

ATTENDU QUE le premier ministre s'est engagé, lors de la Table ronde Canada-Autochtones du 19 avril 2004, à renouveler et à renforcer la coopération entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones,

WHEREAS, this spirit of cooperation has informed policy development work which has taken place since, notably the roundtable discussions on health, lifelong learning, housing, negotiations, economic opportunities, and accountability,

ATTENDU QUE les travaux d'élaboration de politiques qui se sont déroulés depuis ont été accomplis dans cet esprit de coopération, notamment lors des discussions en table ronde sur la santé, l'apprentissage continu, le logement, les négociations, les possibilités économiques et la responsabilisation axée sur les résultats,

WHEREAS, Canada and the Native Women's Association of Canada recognize that the development of key policies or legislation which focus on, or have a significant specific impact on the Native Women's Association of Canada constituents, would benefit from the continued participation of the Native Women's Association of Canada,

ATTENDU QUE le Canada et l'Association des femmes autochtones du Canada reconnaissent que les politiques et les textes de loi importants qui concernent les membres de l'Association des femmes autochtones du Canada ou qui ont des répercussions spécifiques importantes sur eux gagneraient à être élaborés avec la participation continue de l'Association des femmes autochtones du Canada,

WHEREAS, the Native Women's Association of Canada is authorized to bring forward to Government the views and perspectives of its constituents on the modalities of this cooperative approach,

ATTENDU QUE l'Association des femmes autochtones du Canada est autorisé à faire valoir auprès du gouvernement les points de vue et les perspectives de ses membres sur les modalités de l'approche de collaboration proposée,

WHEREAS, the Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians (the Minister) is authorized to take the lead on the development of the modalities on behalf of the Government of Canada,

ATTENDU QUE le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits (le ministre) est autorisé à diriger l'élaboration des modalités de l'approche au nom du gouvernement du Canada,

THEREFORE, The Minister and the Native Women's Association of Canada agree that their work under this accord on cooperative policy development shall be based on the principles of mutual recognition, mutual respect, mutual benefit, and mutual responsibility.

POUR CES MOTIFS, Le ministre et l'Association des femmes autochtones du Canada conviennent de fonder leurs travaux sous le régime de l'accord de collaboration sur l'élaboration de politiques sur les principes de reconnaissance mutuelle, de respect mutuel, d'avantage mutuel et de responsabilité mutuelle.

STRENGTHENING POLICY DEVELOPMENT

In order to develop the modalities of this cooperative approach to policy development, the Minister and the Native Women's Association of Canada commit to undertake discussions:

RENFORCER L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

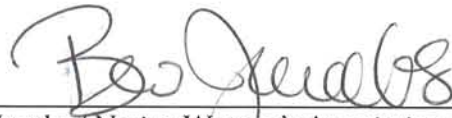
Afin de mettre au point les modalités de l'approche de collaboration sur l'élaboration de politiques, le ministre et l'Association des femmes autochtones du Canada s'engagent à entreprendre des discussions :

- on processes to enhance the involvement of the Native Women's Association of Canada in the development of federal policies which focus on, or have a significant specific impact on the Native Women's Association of Canada constituents, particularly policies in the areas of health, lifelong learning, housing, negotiations, economic opportunities, and accountability; and,
- on the financial and human resources and accountability mechanisms necessary to sustain the proposed enhanced involvement of the Native Women's Association of Canada in policy development.
- sur les processus permettant d'accroître la participation de l'Association des femmes autochtones du Canada à l'élaboration de politiques fédérales qui concernent les membres de l'Association des femmes autochtones du Canada ou qui ont des répercussions spécifiques importantes sur eux, notamment dans les domaines de la santé, de l'apprentissage continu, le logement, les négociations, les possibilités économiques, et la responsabilisation axée sur les résultats; et,
- sur les ressources humaines et financières ainsi que sur les mécanismes d'imputabilité nécessaires pour favoriser une participation accrue de l'Association des femmes autochtones du Canada à l'élaboration de politiques.

Signed in Ottawa on / Signé à Ottawa le

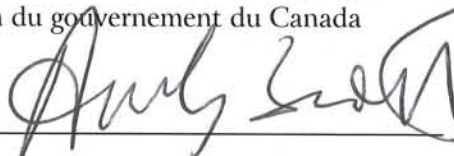
May 31, 2005 ~ le 31 mai 2005

On behalf of the Native Women's Association of Canada / Au nom de l'Association des femmes autochtones du Canada



President Beverley Jacobs / Native Women's Association of Canada
Beverley Jacobs, présidente / Association des femmes autochtones du Canada.

On behalf of the Government of Canada
Au nom du gouvernement du Canada



The Honourable Andy Scott
L'honorable Andy Scott
Minister of Indian Affairs and Northern Development
Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits